

## Pour les groupements sportifs

1. Si, sur une alerte météo ou directive de la préfecture,

Toutes les rencontres sont reportées dans tout le Département,

Vous aurez l'information sur le site internet du Comité, par courriel et publication Facebook.

2. Si les rencontres ne sont pas reportées mais que des conditions locales ne permettent pas d'effectuer le déplacement, vous devez :

- Pour la Pré-Régionale M/F – DM 2 – DF 2 – Jeunes D1

- informer directement

- a. le club adverse

- b. la Commission Sportive : [competitions@maineetloirebasketall.org](mailto:competitions@maineetloirebasketall.org) qui préviendra les arbitres

- c. Le répartiteur : 06 07 85 81 26 (coordonnées du téléphone des remplacements urgents)

- obtenir un justificatif auprès des autorités locales

*(Gendarmerie, mairie, police...)*

- faire parvenir ces pièces au plus tard le 1<sup>er</sup> jour ouvrable suivant à la Commission Sportive :

- [competitions@maineetloirebasketall.org](mailto:competitions@maineetloirebasketall.org)

- Pour les catégories seniors et jeunes non désignées par la CDO

- Informer directement le club adverse et fixer aussitôt la date et l'heure du report en confirmant votre accord réciproque par écrit.

## Pour les officiels

Si vous ne pouvez pas vous rendre sur le lieu de la rencontre, vous devez impérativement :

- Prendre contact avec :

- Votre collègue

- Le club recevant

- Votre répartiteur (06.07.85.81.26)

- Envoyer à la CDO un justificatif obtenu auprès des autorités locales *(Gendarmerie, mairie, police...)*